

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°61

Date de Publication
- 7 OCT. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 7 OCT. 2021
Date de la convocation
21 septembre 2021

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI

M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC

M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA

M. REYMOND à M. DE MONTILLET

M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Absent :

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

Objet : Approbation de la convention à conclure avec Mme Carine CREPIN, psychologue, dans le cadre du multi accueil La Respelido.

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues qu'en raison de la nécessaire réflexion sur l'accueil des jeunes enfants en collectivité, les crèches font appel à des psychologues afin de les aider dans leur fonctionnement quotidien, ainsi que dans leurs missions de régulation d'équipe.

Il est envisagé, afin d'améliorer l'accueil des jeunes enfants au sein du multi accueil municipal « La Respelido », de travailler avec une psychologue. Elle interviendra sous forme de vacations.

Ses interventions seront planifiées avec la directrice de l'établissement au regard des besoins de l'équipe et selon les sujets abordés en travail d'équipe.

Elles pourront être déclinées sous forme de :

- Réunions d'analyse de pratiques professionnelles
- Réunions d'information et de formation
- Temps d'observation
- Soutien dans le repérage, la compréhension et la prévention de dysfonctionnements éventuels
- Mise en place d'actions complémentaires en lien avec l'équipe, l'enfant, la famille

Pour ce faire, il convient d'établir une convention avec Mme Carine CREPIN, psychologue.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à conclure avec Mme Carine CREPIN,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et tous les actes en découlant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire,
Danielle MILON

